

## **MAISONS DU BON SECOURS.**

10 rue du Saint Cœur  
41100 VENDOME

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU **CONSEIL DE LA VIE SOCIALE** Du vendredi 7 décembre 2018

### **Etaient présents :**

**Résidents :** madame ISAMBERT, madame DAVIAU, madame BOULLE

**Familles:** madame TORTE, madame JOLY,

**Personnels :** monsieur GUINAMARD, madame BERTIN, madame LESOURD, mademoiselle CHAVIGNY

**Bénévoles :** madame JANSSEN

**Congrégation :** Sœur Jacqueline REBOURS

### **Etaient excusés :**

Madame COUSIN, monsieur CROZIER, madame HEBERT, madame MALFILLE, madame HORTAL, mademoiselle SIONNEAU, sœur NANCY, monsieur DUQUERROY, madame GIBOTEAU, monsieur DEGIRARD.

A 14 heures 30, ouverture de la séance

Nouvelle présidente pour le Conseil de Vie Sociale, élection en mai 2019.

## **Vie des résidents, vie sociale :**

---

### Vie sociale :

Nathalie MENAND a rejoint l'équipe de vie sociale depuis début décembre.

### Marché de Noël :

Nouveau lieu pour le marché de Noël, salle Saint Joseph beaucoup plus d'espace pour les résidents.

Ce qui se vend le plus sont les confitures ainsi que les sachets de financiers et les kits à cookies.

Madame Joly propose son aide bénévolement pour le prochain marché de Noël, une durée de deux jours vendredi et samedi serait idéale pour les familles absentes en semaine.

La recette de 900€ servira à organiser les animations 2019.

### Animation :

Le personnel d'animation remercie les familles et personnels pour le don de fruits pour les confitures (mirabelles, pommes, poires, prunes, coings et mûres).

### Nouveau contrat de séjour :

Article 14 : Règlement général sur la protection des données. Droit à l'image.

- Dès son entrée le résident autorise l'établissement à utiliser des photos de groupes ou individuelles, prises dans le cadre de la vie sociale de l'établissement.

Article 18 : Préalable amiable. Médiateur, personne qualifiée.

- Le résident pourra faire appel au médiateur à la consommation dans le but de résoudre à l'amiable les litiges relatifs aux prestations de l'établissement. Le recours au médiateur à la consommation est gratuit pour le résident.

- Le résident pourra faire appel à une personne qualifiée, désignée sur la liste publiée sur le site de l'ARS du Centre, dans le but de résoudre à l'amiable les litiges relatifs aux droits des résidents. Les coordonnées sont affichées à l'accueil de l'établissement.

## **Gestion de l'établissement**

---

### Travaux pavillon Notre Dame de Lourdes :

Nouvel aménagement du salon au 1er étage.

### Nouveaux personnels :

Monsieur PIVER Philippe, kinésithérapeute remplace Audrey, présent le mardi toute la journée et le jeudi matin.

### Gestion de lignes téléphoniques :

La société Orange est venu installer des lignes téléphoniques pour le 2ème étage de la communauté.

## **Questions diverses :**

---

Remarque de résidents concernant le gaspillage d'eau, quelques minutes pour pouvoir sentir l'eau chaude arriver.

A la demande de Madame JOLY, une affiche d'horaires d'ouverture et des jours d'absence de Mylaine serait nécessaire au bureau accueil.

**La prochaine réunion est prévue le vendredi 8 mars 2019 à 14h30.**

Madame Renée ISAMBERT, présidente.